
PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA RÉUNION DU COMITÉ PLÉNIER DU CONSEIL DE LA VILLE DE WESTMOUNT TENUE À L'HÔTEL DE VILLE LE 21 AOÛT 2017 À 16 H 05, À LAQUELLE ÉTAIENT PRÉSENTS :

Président	David Laidley
Maire	Christina Smith
Conseillers	Rosalind Davis Victor M. Drury Nicole Forbes Cynthia Lulham Theodora Samiotis
Absents	Philip A. Cutler Patrick Martin
Administration	Benoit Hurtubise, directeur général (DG) - Infrastructure Martin St-Jean, directeur général des services juridiques et greffier
Secrétaire de séance	Andrew Brownstein

NOTE AU LECTEUR :

Les commentaires, opinions et points de vue consensuels exprimés aux présentes sont ceux des participants, en leur qualité individuelle. De ce fait, ils ne lient pas la Ville ou son administration.

La Ville et son administration ne sont liées que par les décisions que le conseil municipal autorise dans le cadre d'une assemblée publique au moyen d'une résolution ou d'un règlement.

ORDRE DU JOUR DU COMITÉ PLÉNIER DU CONSEIL

Adoption de l'ordre du jour du comité plénier du 21 août 2017

Il est convenu que l'ordre du jour de la réunion du comité plénier du 21 août 2017 soit adopté.

POINTS À DISCUTER ET MESURES À PRENDRE

M^{me} Jocelyne Dragon, directrice des Ressources humaines, et M. Luc Dionne, actuaire de Mercer Canada Ltée, se joignent à la réunion à 16 h 06.

Des points confidentiels font l'objet de discussions.

La directrice Dragon et M. Dionne quittent la réunion à 17 h 07.

La séance est levée à 17 h 07. Le conseil tient ensuite une séance extraordinaire. La séance reprend à 17 h 12.

M. Tom Flies, directeur du Service de l'aménagement urbain, se joint à la réunion à 17 h 12.

Des points confidentiels font l'objet de discussions.

La conseillère Samiotis se joint à la réunion à 17 h 31.

Des points confidentiels font l'objet de discussions.

Le directeur Flies quitte la réunion à 17 h 47.

PISCINE INTÉRIEURE – SONDAGE AUPRÈS DES RÉSIDENTS

M. Mark Wilkins de Mark Wilkins Consulting: Market Research + Strategy se joint à la réunion à 17 h 47.

M. Wilkins décrit les objectifs du sondage. Plus précisément, il s'attache à déterminer l'utilité proprement dite d'une piscine intérieure chez les résidents et s'ils ont besoin de se déplacer pour s'y rendre, l'enthousiasme pour un tel projet, le type d'utilisation attendu par les résidents intéressés (loisirs, entraînement, rééducation), leurs attentes en matière de dimensions et de couloirs, la fréquentation selon la saison et l'âge, les opinions quant à savoir si des frais d'accès doivent être mis en place, les opinions quant à la construction d'une salle de sport adjacente et l'usage prévu d'une éventuelle salle de sport.

M. Wilkins décrit sa méthodologie. Une lettre d'invitation à participer au sondage a été envoyée par Postes Canada aux 10 418 adresses municipales. La lettre présentait l'objet du sondage et fournissait un numéro d'identification personnel (NIP) à chaque ménage, invitant les résidents à participer au sondage en ligne, grâce au lien indiqué dans la lettre, ou sur papier, en se procurant un formulaire auprès de la Ville. Le NIP devait ensuite être indiqué par le participant sur le questionnaire, quel que soit le support choisi. Puisqu'un seul questionnaire par foyer était permis, des questions démographiques, telles que le nombre d'enfants dans le foyer, ont été incluses dans le sondage. La lettre et le sondage étaient disponibles en anglais et en français.

M. Wilkins informe le comité plénier que 1 343 réponses ont été reçues au cours des quatre semaines de collecte des données, soit un taux de réponse de 13 %, dépassant l'objectif fixé à 10 %. M. Wilkins précise que 96 % des réponses ont été soumises en ligne et 4 % sur papier.

Les membres du comité plénier discutent de l'éventualité d'un parti pris en faveur de l'initiative, soulignant le fait que ceux qui ont répondu au sondage sont probablement ceux qui sont intéressés par l'initiative. M. Wilkins dément l'éventualité d'un tel parti pris, soulignant que chaque ménage avait la même possibilité de participer au sondage. Cependant, il reconnaît que tout sondage possède un biais d'autosélection pouvant inciter les participants à y prendre part, sans nécessairement être intéressés par l'initiative.

À la suite de la question de la conseillère Lulham, M. Wilkins explique que le sondage ne cherche pas à classer les réponses selon que les participants sont propriétaires ou locataires ou en fonction des zones dans lesquelles ils habitent, puisqu'il s'agit d'un sondage préliminaire visant un taux de réponse élevé. Il souligne que seuls 4 % des résidents qui ont participé à l'enquête en ligne ne sont pas allés jusqu'au bout.

M. Wilkins informe le comité plénier que le sondage a une marge d'erreur de $\pm 2,7\%$, 19 fois sur 20. Il explique qu'une marge d'erreur de 5 % est la norme acceptable dans le secteur des sondages.

M. Wilkins explique qu'il utilise les données les plus récentes du recensement de Statistique Canada pour pondérer les résultats de l'enquête par groupe démographique de manière à refléter la population de la Ville. Par exemple, alors que seuls 22 % des participants avaient moins de 45 ans, ce groupe démographique représentait 34 % de la population; leurs réponses ont été pondérées en conséquence.

M. Wilkins présente la question principale du sondage : « La Ville étudie présentement le souhait et les besoins parmi les habitants de Westmount en ce qui a trait à la construction d'une piscine intérieure. Supposons que l'investissement requis pour la construction d'une piscine intérieure vous semble raisonnable et que les caractéristiques de la piscine répondent à vos intérêts et à vos besoins. Si tel est le cas, quel énoncé correspond le mieux à votre point de vue? Je soutiens la construction d'une piscine intérieure [ou] Je ne soutiens pas la construction d'une piscine intérieure. » Il rapporte que, selon ses conclusions, 81 % des résidents soutiennent la construction d'une piscine intérieure.

M. Wilkins informe le comité plénier que ce degré de soutien est resté cohérent tout au long des quatre semaines de collecte des données. Il a donné des indications sur le nombre de participants et le pourcentage d'opinions favorables tout au long des quatre semaines de l'enquête.

M. Wilkins quitte la réunion à 18 h 31.

Le conseiller Drury exprime son accord sur la pondération des réponses entre les sexes, mais il remet en question la pondération des données démographiques selon l'âge, expliquant que le taux de réponse par groupe d'âge reflète mieux les données démographiques de la Ville.

Des points confidentiels font l'objet de discussions.

La mairesse recommande d'évaluer davantage les services offerts par les piscines intérieures environnantes et si les résidents sont satisfaits de ces piscines.

La conseillère Samiotis demande si une salle de sport est nécessaire compte tenu des activités présentement offertes par le CLW. La conseillère Davis explique que la Ville loue présentement 12 heures hebdomadaires pour ses activités sportives.

Confirmation du procès-verbal de la réunion du comité plénier du conseil tenue le 7 août 2017

Le procès-verbal de la réunion du comité plénier du conseil tenue le 7 août 2017 est adopté, avec des corrections.

Affaires découlant du procès-verbal de la réunion du comité plénier du conseil tenue le 7 août 2017

La conseillère Samiotis relève les préoccupations exprimées par les résidents quant à la présence accrue de rats dans le secteur sud-est. Elle recommande que les résidents déposent leurs ordures uniquement le matin des jours de collecte, et non la veille au soir. Elle recommande que la Sécurité publique informe les résidents qui mettent leurs ordures avant l'heure autorisée de dépôt de l'heure appropriée pour le faire.

Des points confidentiels font l'objet de discussions.

POINTS À DISCUTER ET MESURES À PRENDRE (suite)

CONSTRUCTION D'UN MUR VÉGÉTAL – PROSPECT PARK

La conseillère Samiotis explique que la faisabilité d'un mur végétal doit être évaluée dans le cadre du projet d'amélioration de Prospect Park.

Des points confidentiels font l'objet de discussions.

CHIENS DANGEREUX

La conseillère Lulham signale que, depuis 2015, il a été noté une augmentation progressive d'attaques de chiens envers les humains et d'autres chiens. Elle souligne que les chiens agressifs sont de races variées.

La conseillère Lulham se réfère au règlement de la Ville de Calgary sur les chiens dangereux, qualifiés de « chiens féroces ». Les critères permettant de qualifier un chien de féroce sont clairement définis dans le règlement. Le règlement stipule que dès lors qu'un chien est qualifié comme tel, il n'a pas le droit de fréquenter de parcs canins et doit être stérilisé. À l'extérieur, tout chien féroce doit être laissé dans une cour sécurisée. En public, il doit porter une muselière et être tenu en laisse, dont la longueur ne dépasse pas 1 mètre, par une personne âgée de 18 ans ou plus. Si le propriétaire ne respecte pas cette directive, Calgary peut alors ordonner que le chien soit expulsé de la Ville.

Des points confidentiels font l'objet de discussions.

POLITIQUE SUR LA LOCATION DES PATINOIRES ET DES SALLES D'ACTIVITÉ DU CENTRE DES LOISIRS DE WESTMOUNT

Des points confidentiels font l'objet de discussions.

- **Il est convenu** que l'ébauche de la politique ne sera pas soumise au conseil pour approbation à sa séance régulière du 5 septembre.
- **Il est convenu** que les membres intéressés du conseil discuteront avec le directeur Lapointe de l'utilisation de la patinoire dans le cadre du manque de programmes disponibles pour les filles. Ils discuteront de la façon d'améliorer et d'élargir ces programmes, de la demande existante pour ces programmes et des efforts déployés pour les promouvoir.

POLITIQUE SUR LES PERMIS DE TOURNAGE

Le DG présente la politique sur les permis de tournage présentement en vigueur. Il explique que la politique n'impose pas de restriction quant à l'utilisation des parcs. La conseillère Lulham explique que l'attribution de ces permis est une source de revenus relativement négligeable, mais les producteurs de cinéma monopolisent souvent les parcs au détriment des résidents. La mairesse recommande d'examiner les tarifs de la Ville de Montréal pour les permis de tournage.

- **Il est convenu** que l'ébauche de la politique sera modifiée pour y inclure une définition de l'utilisation des parcs.
- **Il est convenu** que, lors d'une prochaine réunion du comité plénier, le DG fera un rapport sur les tarifs de la Ville de Montréal concernant les permis de tournage.

Des points confidentiels font l'objet de discussions.

ABSENCES

Les membres du conseil sont priés de remettre leurs fiches d'absence.

La réunion est ajournée à 19 h 51.

Christina Smith
Mairesse

M^e Martin St-Jean
Directeur général des services
juridiques et greffier

